

Stade, Alouettes, Massigoux, Chateau Saint Etienne

Aurillac, le 10 Décembre 2024

DIRECTION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

Dossier suivi par :
eric.farges@aurillac.fr
04 71 45 46 45

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

Objet : Conseil de Quartier 2

Étaient présents : Mesdames Vanessa BONNEFOY, Raymonde BOUTONNET, Brigitte AYMARD, Marie-Françoise BONHOMME, Jacqueline BRIGES, Christine RODDE, Michelle LABLANQUIE, Gina PETIOT, Nathalie MALBOS, Paulette JEAGLE, Marie-Françoise JOFFROIS et Messieurs Stéphane FRECHOU, Francis BOUTONNET, Jacques CORDAILLAT, Julien DELORT, Jean-Michel LAC, André SALAVERT et Eric FARGES.

Étaient excusés : Mesdames Isabelle BERGHEAUD, Huguette VALETTE, Marie-Paule SALAVERT et monsieur Alex BAZY.

Mme Vanessa BONNEFOY et Mme Raymonde BOUTONNET accueillent les membres ainsi que M. Stéphane FRECHOU vice président à la CABA et Mme MUSIEDLAK agent du service Environnement et Économie circulaire de la CABA.

M. Stéphane FRECHOU excuse Mme Mireille LABORIE qui devait être avec nous pour présenter « La charte de l'Arbre » et « Le permis de végétaliser ». Elle viendra à la rencontre des membres ultérieurement.

1 - Présentation par Frédérique MUSIEDLAK d'éléments sur la nouvelle réforme sur le compostage :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets est généralisé et ouvert à tous, conformément aux lois européennes et à la loi anti gaspillage du 10 février 2020. Le Gouvernement soutient les collectivités dans la création de solutions pour les ménages et rappelle aux professionnels leurs responsabilités.

Biodéchets : de quoi parle-t-on ?

- ✗ Les déchets verts qui comprennent les tontes et fauchages de la pelouse, les feuilles mortes et les brindilles,
- ✗ Les déchets ligneux provenant de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies,
- ✗ Les déchets alimentaires qui sont les restes de repas, de préparation de repas ou de produits périmés qui n'ont pas été mangés.

Pourquoi trier les biodéchets à la source ?

- ✖ Diminution de l'empreinte carbone. 80% des biodéchets sont constitués d'eau. Les détruire consomme de l'énergie de manière inutile. Le méthane, un gaz dont le pouvoir de réchauffement global est 25 fois supérieur au CO₂, est produit lorsqu'il est enfoui. Les trier afin de les valoriser ne présente que des avantages. Plus de 800.000 tonnes de gaz à effet de serre sont évitées en triant les biodéchets.
- ✖ Production d'énergies renouvelables. La mobilisation des biodéchets permet la création de biogaz, une origine d'énergie renouvelable essentielle à la décarbonation. Le biogaz peut être utilisé de plusieurs manières : il peut être utilisé comme carburant pour produire de l'électricité et de la chaleur ; il peut être purifié et utilisé comme carburant ; ou il peut être injecté dans le réseau de gaz naturel.
- ✖ Substitution des engrains de synthèse. Il est très avantageux pour l'environnement de remplacer les engrains de synthèse par des engrains organiques provenant de biodéchets tels que le compost. Il est possible de régénérer les sols en utilisant des approvisionnements renouvelables et accessibles sur le territoire.

De plus lors des échanges avec les membres, Mme MUSIEDLAK informe que des contacts sont en cours avec des personnes de l'Alouettes café pour installer un composteur collectif et partagé au sein du square des Alouettes. En effet, il est clairement établi qu'un fonctionnement efficace d'un composteur collectif n'est possible qu'avec un ou plusieurs référents. Celui-ci ou ceux-ci peuvent ainsi former les futurs utilisateurs et vérifier que personne ne déroge aux recommandations.

Les réponses et propositions de proximité :

Veuillez trouver en pièce jointe, un document détaillé présentant des solutions de proximité adaptées, comme l'a exposé Frédérique MUSIEDLAK lors de la réunion.

2 - Nouvelle cuisine de la Maison de quartier des Alouettes.

Depuis notre dernière rencontre, Eric FARGES a essayé de trouver un artisan local en capacité d'effectuer des travaux d'électricité, de peinture et de revêtement de sol.

Malheureusement, au vu de la petite surface et de leur cahier de commandes, aucun n'a répondu favorablement.

Aussi, Eric FARGES a alors contacté ses collègues de la mairie afin qu'ils puissent inscrire la réalisation des travaux pour début 2025.

La cuisine (meubles, plus électroménagers) choisis par les membres est commandée.

L'établissement IXINA réalisera l'installation à l'issue des travaux de peinture, d'électricité et de carrelage du sol.

3 – Point sur le diagnostic en marchant :

- Il a été noté par plusieurs membres et usagers que le point de rencontre situé au bas de la rue Gandilhon gens d'armes et sur le haut de la rue Louis Debrons est dangereux. Normalement les véhicules arrivant de la rue Gandilhon gens d'armes doivent marquer le stop, ce qu'ils ne font que très rarement. Ils débouchent donc sur le haut de la rue Louis Debrons et donc sur les véhicules qui ont eux normalement la priorité.

Réponse :

Après visite sur place il apparaît qu'il n'y a aucun emplacement possible pour que le miroir soit efficace. La prudence reste donc de mise.

- Concernant toujours la rue Louis Debrons, dans sa partie haute, des véhicules garés illégalement rendent l'accès piéton difficile et pourraient également créer un souci de circulation pour un véhicule de secours (ex : un camion de ramassage des poubelles s'est vu bloquer déjà à cet endroit).

Réponse :

Les potelets sont déjà très présents dans cette rue, il a donc été fait le choix de ne pas en rajouter. Par contre, plusieurs véhicules ont été verbalisés depuis.

- Escalier situé en haut de la cité de Versailles et rejoignant la rue du Veinazès : certaines contremarches sont très abîmées. Serait il possible de les réparer ?

Réponse :

La réparation des contremarches a été effectuée par le centre technique municipal.

- Rue Marie Landes : plusieurs riverains et membres nous ont notifié la dangerosité en terme de circulation et de visibilité sur le haut de la rue près du parc.

Réponse :

Après une visite d'agents du CTM, il apparaît que l'utilisation de miroirs aux deux angles n'est pas possible. Mais suite à mes indications, le débat du sens unique peut redevenir opportun. Mais avant toute décision, les résidents qui seraient désireux de ce changement doivent en amont interroger tous les habitants (via un porte à porte) afin de déterminer si le possible sens unique séduit. Il est important d'indiquer en amont que si un sens unique devait être validé, celui-ci serait dans le sens des aiguilles d'une montre. A suivre.

- Boulevard Anthony Joly proche du passage piéton sécurisé près de l'école et du centre commercial, les membres souhaiteraient que soit installé de part et d'autre du passage piéton, les crayons qui signalent la proximité de l'école.

Réponse :

Deux paires de crayons géants vont être installés en 2025 de part et d'autre du passage piéton du boulevard Anthony Joly (situé dans la partie haute du centre commercial des alouettes).

4 - Remarques et questions :

Un membre pense qu'il serait nécessaire d'implanter des bancs supplémentaires au sein du parc Hélitas. Plusieurs membres approuvent cette idée.

Le service Démocratie Locale a commandé deux bancs qui seront implantés dans le parc courant 2025. Une visite sur place déterminera les endroits où les déposer.

5 - Informations du service Démocratie Locale :

- 1) Bilan de la semaine écocitoyenne :**

La première édition de la semaine écocitoyenne a accueilli environ 1.857 personnes au cours des 31 rendez-vous écocitoyens :

- 1.556 personnes touchées sur les 23 rencontres programmées à destination du grand public.
- 301 enfant impliqués sur 8 actions dans le cadre des temps périscolaires.

La journée phare du samedi 28 septembre où depuis 6 ans, les Aurillacois se mobilisent pour nettoyer les berges de la Jordanne, a permis de recueillir **367 kg** (240 kg d'ordures ménagères, 15 kg de déchets triés, 15 kg de verre, 40 kg de ferrailles, 20 kg d'encombrants, 30 kg de bois, 5 kg de pneu, 2 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques). C'est bien moins que l'an passé (800 kg) mais cette année, le débit de la Jordanne n'a pas permis, pour des questions de sécurité, de sonder le lit de la rivière.

Pour rappel, lors des précédentes éditions il avait été ramassé :

- En 2018 : **4.400 kg** - En 2019 : **2.853 kg** - En 2021 : **1.241 kg** - En 2022 : **1.640 kg** - En 2023 : **800 kg** .

- 2) Actions du service jeunesse et projets à venir des jeunes du CMEJ et de l'espace Jeunes :**

- Commémorations du 11 novembre :** Les jeunes ont échangé sur leur rôle essentiel lors de cet événement. 6 jeunes (3 filles et 3 garçons)

ont été sélectionnés pour représenter le CMEJ à la commémoration de l'armistice de 1918.

- **Projet de plantation d'arbres** : Ce projet, en partenariat avec le service des espaces verts, sera discuté lors d'une prochaine commission du CMEJ. Il vise à fidéliser l'engagement écologique des jeunes.
- **Action pour le Téléthon** : vendredi 29 novembre, à l'espace des jeunes, challenge vélo, en partenariat avec le Stade Aurillacois.
- **Bal de fin d'année** : Vendredi 20 décembre au Sismographe.
- **Festival du Jeu** : Prévu les 2 et 3 janvier 2025 avec 6 sites cette année : CPMF, Gymnase de Jules Ferry, Espace des Carmes, Bibliothèque, Bâtiment de l'Horloge et Cinéma de Cristal.

Enfin n'hésitez pas à contacter le Numéro CADRE DE VIE : 04 71 45 46 47
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)
Ou en remplissant le formulaire sur www.aurillac.fr